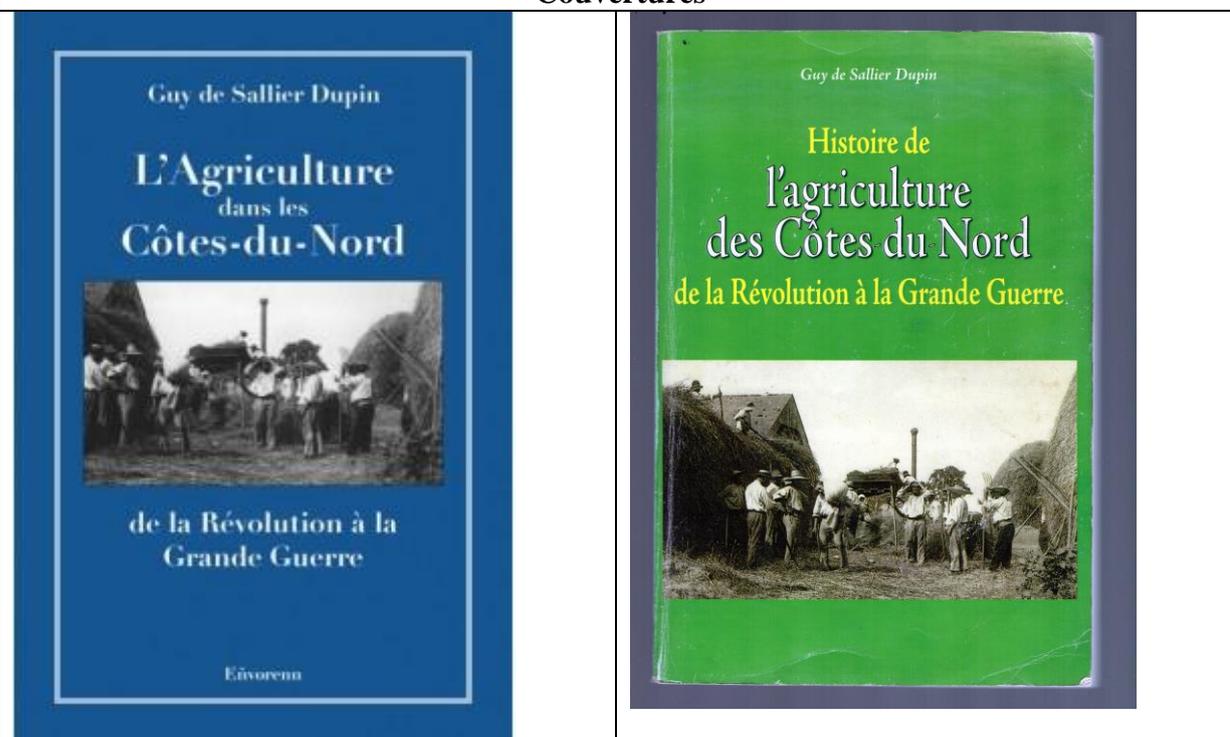


HISTOIRE DE L'AGRICULTURE DE LA REVOLUTION A LA GRANDE GUERRE DANS LES COTES DU NORD

Catégorie	21	Sous-catégorie	01	Numéro	25
23/04/2016					

Couvertures



Auteur	Guy de Sallier Dupin
Date d'édition	2007
Editeur	Nouvelle édition Envorem

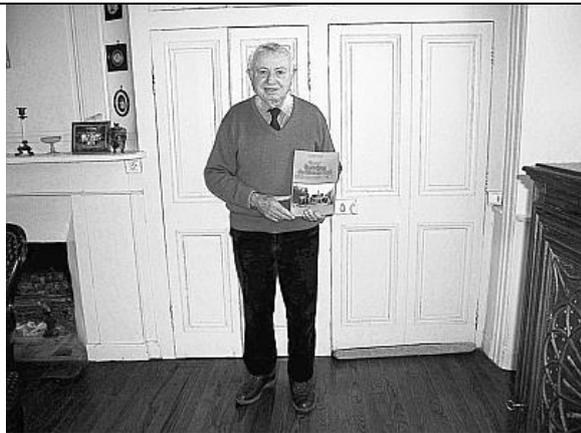
-Historique

Le lamballais Guy de Sallier-Dupin vient de sortir un livre, intitulé « Histoire de l'agriculture dans les Côtes-du-Nord de la Révolution à la Grande Guerre ». À travers cet ouvrage, il revient sur la révolution agricole intervenue dans les Côtes-d'Armor au XIXe siècle.

« *C'est une grande fresque de l'agriculture costarmoricaine de la Révolution à la Première Guerre mondiale* », c'est ce que répond simplement Guy de Sallier-Dupin quand on lui demande de quoi traite son livre. Une lente évolution. Et il y a bien des choses à dire sur la révolution agricole du XIXe siècle qui a vu l'essor de l'agriculture dans de grandes régions agricoles comme La Beauce, mais qui n'a été qu'une lente évolution dans les Côtes-d'Armor. L'auteur, ingénieur agricole de formation, analyse les ressorts de l'évolution qui permettront à l'agriculture costarmoricaine de se développer. Une progression d'abord inégale tant les ressources manquent dans les terres et abondent sur la partie littorale du département. « *Pour ne prendre que l'exemple de l'apport d'éléments calcaires dans le sol, le maërl ne se trouvait que dans les régions littorales. Celles-ci, et notamment le Trégor, profitaient alors de ces ressources et ont connu un développement plus fort qu'à l'intérieur des terres* », explique Guy de Sallier-Dupin. L'auteur relate aussi l'apparition des premiers comices agricoles, qui seront de véritables lieux de diffusion de nouvelles pratiques agricoles et de rencontres entre agriculteurs. Ils pourront y découvrir de nouvelles machines et de nouveaux produits. L'un des

premiers comices français se tiendra d'ailleurs à Ploëuc-sur-Lié en 1821. Plus tard, vers 1880, ce seront la naissance des premiers syndicats agricoles qui aideront les agriculteurs à améliorer leurs pratiques. « *On a vu petit à petit l'apparition de « syndicats-boutiques », qui vendait aux agriculteurs des produits et des semences fiables. C'étaient en quelque sorte les précurseurs des coopératives qui arriveront bien plus tard* », explique l'auteur. À travers une fresque technique et sociologique, Guy de Sallier-Dupin, raconte en fait le terreau qui permettra à l'agriculture bretonne d'effectuer un grand bond en avant au milieu du XX e siècle.

Portrait et extrait



Mais pas de révolution de l'assolement sans l'emploi d'instruments aratoires adéquats. A cet effet, le ministère de l'Intérieur remet à la Société une panoplie d'outils : une grande charrue dite Guillaume, un scarificateur pour le défrichement, une binette pour rehausser les blés, un sarcloir à cheval, une houe à cheval et un petit cultivateur. Pour les faire connaître, rien de tel qu'une démonstration publique. Les cultivateurs sont invités à se rendre à la Ville-Jouha, près de la ville, pour y assister.

Les résultats du labour ne les ont pas convaincus. Mais les conditions pour l'exécution du travail n'étaient guère favorables : inexpérience des conducteurs à manier la charrue, public trop nombreux qui gênait la manœuvre de l'outil. Ne faut-il pas ajouter des préjugés contre cette innovation, « *maladie endémique du pays* ». Les jours suivants, les instruments, judicieusement utilisés, ont fait leurs preuves, et sont mis à la disposition des laboureurs. Les charrues nouvelles révolutionnent les types de labour, et le labour en planches devrait remplacer celui en billons. Mais cette dernière pratique reste tout de même très isolée.

La Société soutient l'action du tout nouveau comice agricole du département, celui du canton de Ploëuc, créé en 1821 par M. Baron du Taya, non seulement de ses vœux, mais aussi de ses fonds en lui octroyant, chaque année, la somme de 120 F. Le comice est en quelque sorte son champ d'expérience.

Dans les années qui suivent, les initiatives de la Société se répètent. Des primes ont été régulièrement distribuées aux concours pour les plus beaux animaux. Mais des années d'encouragement n'ont pas apporté les résultats escomptés. En 1833, la Société, convaincue du peu d'efficacité des primes, décide de les supprimer au profit d'un soutien aux cultures fourragères. Un meilleur assolement tarde à être mis en application, malgré la reconduction du concours sensé le faire connaître. Le traditionnel assolement demeure encore en usage dans presque tout l'arrondissement.

En mars 1839, la Société annonce un concours de charrues, l'un des premiers dans le département, organisé sur les terres de la métairie du Clos-Cotte en Hillion. Quatorze concurrents répondent à l'appel. Les charrues en présence sont un araire Dombasle de la ferme-modèle de Tymeur, près de Carhaix, attelé à deux chevaux, une charrue perfectionnée de la Rochelle appartenant à un cultivateur de Dahouët, attelée à quatre chevaux, et douze charrues attelées également à quatre chevaux dont les conducteurs viennent des communes d'Hillion, de Planguenoual, de Coëtmieux, de Pléneuf et d'Erquy.

Après deux épreuves, la Dombasle est reconnue nettement supérieure à toutes les autres. Elle réunit plusieurs avantages : la simplicité, l'absence d'avant-train, la conduite par un seul homme et seulement deux chevaux, une terre parfaitement retournée. Le prix de 120 F est remporté par M. Olivier, directeur de l'exploitation de Tymeur. Etranger à l'arrondissement et de surcroît non cultivateur, une telle attribution paraît pour lors quelque peu surprenante. N'aurait-elle pas de quoi décourager tout candidat à un tel concours ?

En refusant depuis deux ans, 1840 et 1841, son allocation annuelle de 500 F, le Conseil général ne reconnaît-il plus les actions menées par la Société ? Pourtant, comprenant mal cette attitude, elle lui rappelle tous les encouragements qu'elle a donnés pour des objectifs les plus divers.

En 1844, M. Achille du Clézioux, fondateur de la colonie pénitentiaire de Saint Ilan en Languoux, propose d'y annexer une ferme-modèle sur laquelle un certain nombre de ses élèves pourrait être placés. Ainsi, elle servirait de terrain d'expérience à la Société.

Si l'aide départementale a été supprimée, celle de l'Etat subsiste, mais réduite à 300 F. Cette diminution s'avère vraiment inopportune au moment où sont créés la ferme expérimentale et un poste de directeur, avec une rémunération annuelle de 1 000 F.

Guy de Sallier Dupin

Concours de charrue à Hillion

devienne plus importante, puisqu'elle atteindrait les deux tiers de la production. Cela prouverait qu'elle acquiert un préjugé plus favorable. Puis les superficies en culture font un bond, puisque les statistiques (dans la mesure où elles sont fiables) indiquent 10 115 hectares en 1835 et 18 250 en 1838.

Le Conseil général n'a pas ménagé ses efforts. Il a voté annuellement des crédits depuis 1823 pour l'achat de taureaux, surtout des poitevins, (les Etats de Bretagne avaient également introduit des taureaux de cette race dans la province et les avaient répartis dans les neuf évêchés) parce que convenant mieux à la race locale et parce que moins chers, aussi quelques cotentins. En 1832, ceux, achetés dans le canton de Plœuc, issus d'une race améliorée après croisement avec du normand, sont attribués à plusieurs communes de l'arrondissement de Loudéac. En 1833, le Conseil général s'interroge sur la nécessité de poursuivre son aide pour l'achat de reproducteurs. En effet, aucun progrès n'est constaté, si ce n'est dans le ressort du comice agricole de Plœuc. Une vache fournit 548 litres de lait susceptibles de donner 26 kilogrammes de beurre. La première tâche n'est-elle pas de changer la routine des cultivateurs et de les convaincre de distribuer une plus grande quantité de fourrage à leur bétail ?

D'autre propos peu encourageants se font entendre : « Rien de plus malheureux que nos bêtes bovines », s'écrit en 1839 le président de la Société d'agriculture de Guingamp, M. Desjars «... On ne leur donne à l'étable, en hiver, que la paille pour les empêcher de mourir. Elle gagne ainsi le printemps à travers les privations et toutes sortes de misère ». M. Baron du Taya se lamente quand il dit en 1841 que « vingt ans de persévérance avaient créé une race qui devait se propager dans ce pauvre pays de l'intérieur. Celle-ci n'a pu se maintenir ». Il ajoute que « la race bovine a tellement dégénéré que le moins connaisseur est saisi de pitié, en jetant les yeux sur nos champs de foire »

D'un autre côté, on entend : « Les bêtes à laine sont dans nos landes assujetties au plus triste régime ». Et encore : « L'espèce de porcs est mince de corps, étroite sur le dos et de forme allongée. Cette conformation n'est pas propre à l'engraissement ». Les chevaux sauvent l'honneur, car ils sont déclarés remarquables dans les arrondissements de Lannion et de Saint-Brieuc.

Les avancées des cultures fourragères sont maigres. On soutient cependant que la culture du trèfle est généralisée dans la région de Lamballe, que le trèfle incarnat est bien accueilli ici et là, que la betterave est cultivée sur les communes de Plérin et d'Hillion, que le navet l'est depuis longtemps dans le canton de Plœuc, que trente hectares de betteraves et de turneps, sans compter les carottes et les panais, le sont à Plœzal, que l'on trouve des choux dans tous les courtils, que la pomme de terre est cultivée partout. La culture des plantes fourragères seraient loin d'être aussi étendue sur l'ensemble des communes.

L'arrondissement de Lannion, qui bénéficie des largesses de la nature : fertilité naturelle des sols, douceur de la température, proximité de la mer qui lui fournit en abondance amendement et engrais, est bien loin d'atteindre un développement exemplaire si l'on en croit son sous-préfet qui écrit en 1832 : « Nous devons tout à la nature, bien peu à l'art et à des efforts soutenus d'amélioration. Nos cultivateurs craignent trop souvent de s'écarter de leur vieille routine. Toute innovation les effraye. On n'obtient que leur mépris ». En effet la nature fait bien les choses, puisque la région lannionnaise produit du blé au-delà de ses besoins, et donc exporte. Le lin pousse à merveille sur 3 028 hectares en 1836. Des chevaux de trait y prospèrent.

Ce n'est donc pas encore la révolution agricole. Qui dit révolution, dit bouleversement. Les progrès à réaliser sont toujours immenses. Les comices agricoles accélèrent-ils le développement de l'agriculture ? Sans un soutien financier important,

Il est curieux qu'aucune mention d'une telle extraction ne soit faite dans les protestations de riverains en 1764. Cette année-là, M. Lefebvre de la Bruilairie dépose au Conseil d'Etat du Roi une demande d'affègement de toute la zone inondée entre les pointes de Cesson et d'Hillion dans le but de construire une digue permettant la création d'un immense polder. Ce projet titanesque provoque un tollé général. Un mémoire des Etats de Bretagne signale parmi les quatre inconvénients qu'entraîneraient une telle réalisation que « quatre paroisses adjacentes au même terrain n'ont point d'autres engrais que le goémon qu'elles y vont cueillir chaque année. Elles en seraient privées et le produit de leurs terres deviendrait presque impossible ». Rien pour la marne ! Cependant, dans un autre texte, parmi les arguments avancés contre le projet, est soulignée la suppression de la possibilité d'enlèvement du sable. Cet inconvénient, cité au milieu des autres, paraît très secondaire, ce qui pourrait laisser supposer que l'utilisation de la marne est très limitée et peut-être localisée à seule paroisse d'Hillion.

Quelques baux fournissent des informations intéressantes. Dans celui de la ferme de Prébien en Bréhand³⁵⁰, signé en 1842, est portée la clause suivante : « Le bailleur pourra exiger que les preneurs charroient ou mieux fassent six voyages à la grève pour amener six chartées (sic) de terres de grève pour mettre sur les terres de la métairie. Ils ne seront tenus de prendre cette terre dans la commune de Pommeret (où existait un dépôt), le bailleur s'obligeant de faire conduire cette terre dans cette commune ». Le propriétaire prend donc à sa charge l'extraction et le transport sur une partie du parcours.

Cette clause existait dans les baux depuis plusieurs années, sans doute après que des pionniers aient mis en évidence les bienfaits de certains sables marins. Voici un extrait de celui de la ferme de la Porte de la Vallée en Quintenic : « Les preneurs s'engagent à aller chercher tous les ans et conduire à la métairie au moins quinze bonnes chartées de marne, le bailleur s'engageant de son côté à les indemniser à raison de un franc par chartée »³⁵¹.



Après l'extraction de la marne à la grève de la Beauvais en Trégon
(Collection particulière)

³⁵⁰ Archives privées

³⁵¹ Archives privées

La betterave à Hillion

Extraction de marne et projet de digue

Sources informations

. © Le Télégramme - Plus d'information sur <http://www.letelegramme.fr/ar/viewarticle1024.php?aaaammjj=20071231&article=20071231-2248964&type=ar>